

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Convocation du 14 décembre 2017 – Transmise le 14 décembre 2017 – Affichée le 14 décembre 2017

* * * * *

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD Céline, LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., PIEFORT D., DEFAYE D., TACHDJIAN-GERVAIS J., MAIMBOURG S., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM. Jean-Pierre BOURDELAUD (Pouvoir à Mme Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Bernard LALANDE (Pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), Sandra NICOLLE (Pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Nathalie LAUZEL (Pouvoir à Madame Céline BRIAUD), François-Xavier CAILLET (Pouvoir à Madame Marie-Françoise GRUEL).

Absents : MM. Elisabeth GLEIZES-NOCENTINI, Janique CRIARD-HERAUD, Anne-Laure PERRAULT.

Madame Didier DEFAYE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2017. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE181220171 : DM N° 2 OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES LOTISSEMENT DE TIVOLI :

Le 2^{ème} adjoint soumet au Conseil Municipal, la présente délibération portant sur une ouverture de crédits supplémentaires sur le budget annexe du lotissement de Tivoli.

Il rappelle que le programme des travaux de cette opération a été respecté et entre dans le cadre du budget adopté lors du vote initial par délibération n° 017240DE150620151 en date du 15 juin 2015.

Il s'agit d'un budget équilibré dont les dépenses sont gagées par les recettes (vente de terrains) conformément aux tarifs établis par le Conseil Municipal.

L'ouverture de ces crédits supplémentaires permettra d'assurer le paiement des travaux réalisés en 2017. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires augmentant la masse des dépenses autorisées

mais uniquement de dépenses réalisées de manière anticipée sur le programme de travaux d'aménagement de la zone.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- De voter l'ouverture de crédits supplémentaires comme ci-dessous détaillée :

SECTION FONCTIONNEMENT – Article	DEPENSES	RECETTES
6045 – Achats d'études, prestations services (terrains à aménager)	+ 52 000 €	
7015 – Vente de terrains aménagés		+ 52 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 52 000 €	+ 52 000 €

DELIBERATION n° 17240DE181220172 : DM n° 3 : VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Deuxième Adjoint expose qu'il convient de réajuster certaines ouvertures de crédits budgétaires afin de clôturer l'exercice comptable 2017. Il propose de prévoir un virement de crédits des dépenses imprévues 022 d'un montant de 33 270 € sur différents articles budgétaires ci-dessous détaillés.

Sur proposition de Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- de voter le virement de crédits comme ci-dessous détaillé.

SECTION FONCTIONNEMENT - Article	Diminution	Augmentation
022 – Dépenses imprévues	- 33 270 €	
023 – Virement à la section d'investissement		+ 20 000 €
60621 - Combustible		+ 12 000 €
673 – Titres annulés sur exercice antérieur		+ 1 270 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 33 270€	+ 33 270 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Article/Opération	Dépenses	Recettes
2318/75 – autres immobilisations corporelles	+ 20 000 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 20 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 20 000 €	+ 20 000 €

DELIBERATION n° 017240DE181220173 : FIXATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Monsieur le Deuxième Adjoint explique qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Par délibération en date du 15 décembre 2008, le Conseil municipal avait fixé à 100 % les ratios promus-promouvables pour les agents de la Commune de Montendre, étant entendu que la fixation de ce ratio n'entraînait pas droit automatique pour les agents à un avancement de grade, la décision d'avancement restant à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Il expose qu'il convient de modifier cette délibération pour des raisons techniques et de praticité. En effet, la délibération initiale, bien que fixant le taux à 100 %, énumérait tous les cadres d'emploi et grades individuellement.

Les dénominations des cadres d'emploi et des grades ayant changé depuis le 15 décembre 2008, il pourrait être reproché à cette délibération d'être caduque.

Il propose donc de fixer à nouveau, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promovables à compter de l'année 2018, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Au vu de l'avis du Comité technique paritaire en date du 5 décembre 2017, il est proposé de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la Commune pour l'année 2018 et les années suivantes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la Commune pour l'année 2018 et les années suivantes ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE181220174 : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DE POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE :

Monsieur le Deuxième Adjoint explique que plusieurs agents employés par la Commune de Montendre rempliront les conditions d'éligibilité à un avancement de grade à compter de janvier et février 2018 :

Cadre d'emploi	Grade actuel	Grade d'avancement	Nombre d'agents	Date d'avancement
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2e classe	1	01/01/2018
Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	5	
	Adjoint technique principal 2e classe	Adjoint technique principal 1ère classe	4	
Technicien	Technicien principal 2e classe	Technicien principal 1ère classe	1	01/02/2018

Afin d'ouvrir une possibilité d'avancement de grade aux agents des services municipaux pouvant y prétendre, il propose de créer ces postes à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception du poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2018, tout en précisant que la nomination d'un agent sur le poste correspondant à son avancement de grade entraînera automatiquement suppression du poste précédemment occupé du tableau des emplois.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer les postes suivants :

Poste créé	Nombre de postes créés	Date de création du poste
Adjoint administratif principal 2e classe	1	01/01/2018
Adjoint technique principal 2e classe	5	
Adjoint technique principal 1ère classe	4	
Technicien principal 1ère classe	1	01/02/2018

- Précise qu'en cas de nomination d'un agent sur un de ces postes par avancement de grade, cette nomination entraînera automatiquement suppression du poste correspondant du tableau des emplois ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE181220175 : FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE-SAINTONGE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU TREFLE EN CHARENTE :

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer une gestion cohérente du bassin versant de la Seugne, il a été décidé de faire fusionner le Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Trèfle en Charente, entités artificiellement séparées par la frontière entre les deux départements charentais.

Par délibérations concordantes respectivement en date du 3 juillet 2017 et du 272 juin 2017, les Comités Syndicaux du SIAH du Bassin du Trèfle en Charente et du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge ont adoptés ce projet de fusion et les statuts afférents.

Les communes membres du SIAH du Bassin du Trèfle intègrent le Syndicat Mixte qui, de son côté, prend la nouvelle dénomination de Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS).

Les compétences exercées par le SYMBAS sont, dans son ressort géographique :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal ou plan d'eau ;
- La défense contre l'inondation ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Le siège du SYMBAS est situé au siège de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la fusion du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Trèfle en Charente ;
- Approuve les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE181220176 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE : MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire explique que la Préfecture de Charente Maritime a demandé à la Communauté de Communes de la Haute Saintonge de reformuler ses statuts modifiés et approuvés en décembre 2016, la liste des compétences obligatoires devant reprendre in extenso les termes du Code Général des Collectivités Territoriales sans ajout ni précision.

Il précise qu'en outre, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui n'était à l'époque pas intégrée aux statuts, doit désormais obligatoirement être assumée par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Lors de son dernier conseil communautaire, le 30 novembre 2017, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a donc décidé de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, selon la procédure définie à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Pour que cette modification de statuts soit validée par le représentant de l'Etat, elle doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Les statuts prévoient désormais l'exercice des compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES :

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

4° Action sociale d'intérêt communautaire.

Les précisions initialement inscrites dans les statuts sont désormais définies dans une délibération à part et spécifique définissant la notion d'intérêt communautaire qui reprend les précisions apportées dans les statuts adoptés en 2016.

Par conséquent, les domaines de compétence de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge ne changent pas avec cette modification des statuts.

Néanmoins, dans le cadre des compétences définies dans ses statuts, pour définir la notion d'intérêt communautaire et, par conséquent, le domaine d'intervention de la Communauté, il suffira d'une délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sans délibération concordantes des conseils municipaux des communes membres, contrairement aux modifications statutaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge telle qu'elle résulte de la délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2017 ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE181220177 : FIXATION DES INDMNITES DU MAIRE, DES MAIRES DELEGUES, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 017240DE1404201438, en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités du Maire, des Maires délégués, des Adjointes et des Conseillers délégués en référence à l'indice brut 1015, indice brut terminal de rémunération de la Fonction Publique à cette date.

Considérant que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a été modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, passant ainsi de l'indice brut 1015 à l'indice brut à 1027 au 1^{er} janvier 2018,

Il propose de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	
Contre		
Abstention	3	Mmes Roseline LATHIERE-JOLY et Marie-Françoise GRUEL (Monsieur François XAVIER-CAILLET)
Vote	Majorité	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 :

- Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, les indemnités de fonction des Maires délégués de Chardes et Vallet comme définit dans le tableau ci-dessous :

	Taux applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique
Maires délégués de Chardes et Vallet	17 %

- Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, les indemnités de fonction du Maire, des Maires Adjointes et des Conseillers Délégués conformément au tableau ci-après :

	Taux applicable à l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Majoration bureau centralisateur du Canton
Maire	43 %	+ 15 %
Premier Adjoint	29,99 %	+ 15 %
Adjoints	13,55 %	+ 15 %
Conseiller Délégué	3,50 %	+ 15 %

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE, MAIRES DELEGUES, ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE

(Annexe à la délibération n° 017240DE181220178 du 18 décembre 2017)

	Taux applicable à l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Majoration bureau centralisateur du Canton	Montant
Maire	43%	15%	1 923,31 €
Maires délégués	17%		661,20 €
Premier Adjoint	29,99%	15%	1 341,40 €
Adjoints	13,55%	15%	606,07 €

Conseiller Délégué	3,50%	15%	156,55 €
--------------------	-------	-----	----------

Affaires diverses :

Monsieur Patrick GIRAUDEAU donne compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 2 novembre au 11 décembre 2017 (annexé au présent compte-rendu).

Le maire expose au conseil municipal que les aides pour 5 contrats aidés avaient été supprimées, conduisant la commune à ne pas renouveler ces contrats. Toutefois, la municipalité avait souhaité entreprendre des démarches pour sauver ces emplois. Un dossier a été déposé en ce sens auprès de la préfecture de la Charente-Maritime après s'être assuré du soutien de Mme la Sous-préfète. Quatre contrats ont ainsi pu être reconduits. Ils concernent 4 agents que la collectivité devrait ainsi pouvoir conserver jusqu'à l'âge de leur retraite. Le cinquième poste menacé n'a pu être sauvé, mais M. le maire a rencontré à plusieurs reprises tous les agents concernés pour leur expliquer la situation, et les démarches engagées. Et les résultats obtenus. C'est malgré tout une grande satisfaction d'avoir pu « sauver » ces quatre emplois occupés par des agents qui donnent toute satisfaction.

M. le Maire annonce au conseil municipal le recrutement dès janvier 2018 d'un nouveau policier municipal ; celui-ci prendra ses fonctions en prévisions du départ à la retraite de M. Philippe Chauchet, afin d'assurer un tuilage de qualité et permettre à la nouvelle recrue de suivre les formations requises tout en garantissant une continuité du service.

Mme Lathière –Joly relaie la demande de familles au sujet du plateau multisports démonté en 2016 pour permettre les travaux du parc des labyrinthes puis l'aménagement du parking du parc. M. Giraudeau répond qu'il est bien conscient que cette infrastructure sportive fait actuellement défaut et que cette réinstallation est prévue dans le cadre des aménagements autour du lac. Elle devra toutefois nécessairement être intégrée au plan de réorganisation générale du site du lac et pour l'heure, ces dépenses n'ont pas été intégrées au budget communal.

Mme Gruel demande à quelle période sont prévus les « tests visiteurs » concernant parc des labyrinthes. M. Giraudeau répond que cette décision est liée à une question de commission de sécurité mais qu'ils devraient pour la partie fonctionnement technique / vérifications se dérouler en mars et pour la partie découverte et retour d'expérience avec des mises en situation normalement en avril. Il annonce au conseil municipal que l'ouverture de Mysterra est prévue le 5 mai 2018.

Mme Diez annonce que le free music se déroulera le mardi 19 décembre dans la salle du cinéma Andronis et rappelle la date du Noël communal le 20 décembre précédé d'une séance de cinéma offerte aux agents et à leurs enfants.

M. Giraudeau présente un nouveau livre sur Montendre édité avec le concours de la Commune : *Balades entre Hier et aujourd'hui* a été écrit par Judith Rapet, auteure qui a déjà publié de

nombreux ouvrages dont beaucoup traitent de Montendre et sa région, et illustré par deux aquarellistes de talents. La présentation officielle de l'ouvrage a eu lieu le 12 décembre et la commune en a acheté 100 afin de promouvoir la commune et de constituer de beaux cadeaux lorsque des personnalités sont accueillies à Montendre ou dans le cadre des jumelages.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Le Maire,



Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 02/11/2017 au 13/12/2017 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
06/11/2017	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	291,67
06/11/2017	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Toner imprimante restaurant scolaire.	102,00
06/11/2017	SA ALBERT	Fourniture tîc thermostatique chauffage école élémentaire	63,53
06/11/2017	EDITIONS PEDAGOGIQUES DU GRAND CERF	Fournitures scolaires école élémentaire.	253,00
06/11/2017	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Remplacement d'une gâche au gymnase.	209,95
06/11/2017	MONTREUIL Nadine - RECUP CREATIONS	Ateliers création marques pages salon du livre	235,00
08/11/2017	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Mousse lavante.	494,88
08/11/2017	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS	Ampoules led lustre bureau maire.	44,42
08/11/2017	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST	Petit matériel électrique.	203,90
08/11/2017	BREAUD Sébastien	Réparation portail cimetière + rambarde marché couvert	3 180,00
08/11/2017	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule renault trafic.	22,00
08/11/2017	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicule ford transit.	701,93
08/11/2017	GROUPE MONITEUR	Abonnement gazette des communes.	249,00
08/11/2017	PEDAGOFICHE	Abonnement 2018.	260,00
08/11/2017	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
09/11/2017	SARL BOUE FRERES	Acquisition Sécateur PELLENC prunion 250 espaces verts	1 188,00
09/11/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café thé sucre mairié.	38,59
09/11/2017	CACC	Profilé terrain base ball + chaussures et masques ateliers	1 122,20
09/11/2017	SA FABIEN MATERIAUX	Cartouche résine	40,99
09/11/2017	ARMSTRONG FRANCE	Acquisition résistance lave linge école maternelle.	154,80
09/11/2017	CACC	Ferme porte + verrou école élémentaire.	157,66
09/11/2017	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Récupérateur eau Charades.	41,75
09/11/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Papier A3 et A4.	388,10
09/11/2017	S.A.P.E.S.O. S.A.	Avis publication Marché assurance.	1 182,73
15/11/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine octobre.	984,38
15/11/2017	A2C SERVICES	Serrure 3 points porte mairie et doubles clés salles centre culturel	292,50
15/11/2017	BMSO - POINT P	Fournitures entretien et petit outillage.	1 590,77
15/11/2017	LAFARGE BETONS	Béton voirie et plateforme bacs OM.	1 788,24
15/11/2017	PPG DISTRIBUTION	Peinture charades.	433,24
15/11/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien et petit outillage + location mini pelle	817,08

15/11/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Chartes.	220,25
15/11/2017	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien écoles et restaurant scolaire	763,34
15/11/2017	SARL BOUE FRERES	Réparation roue brouette.	31,94
15/11/2017	BASCOU Franck	Atelier de bande dessinée salon du livre.	244,11
15/11/2017	SARL JARDIFLOR	Gerbe deuil décès NAUD P. ancien conseiller municipal	100,00
15/11/2017	SARL PERRAUD Michèle	Pineau vins d'honneur.	111,60
16/11/2017	CINE SERVICE	Fourniture et installation de 2 micros et d'une console mixage cinéma	1 107,82
20/11/2017	AGENT COMPTABLE DE L'UGAP	Fourniture tube galva terrain base ball.	133,93
20/11/2017	CEDEO	Fournitures d'entretien + Petit matériel.	1 443,88
20/11/2017	SA AUDOIN ET FILS	Grave à béton ateliers.	413,38
20/11/2017	SARL BOUE FRERES	Fournitures, petit matériel, entretien tracteur	469,80
20/11/2017	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Petit matériel véhicules.	65,59
20/11/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Entrobé à froid pour voirie.	737,10
20/11/2017	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	7,42
20/11/2017	SARL JARDIFLOR	Plants fleurs espaces verts Chartes.	51,50
20/11/2017	MAUDET Marc	Location jeux en bois journées du patrimoine vallet	320,00
20/11/2017	SARL SSB	Croissants JC du 11 nov.	47,30
20/11/2017	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression plans et affiches MSAP + bulletin municipal	2 089,41
21/11/2017	SIRF	Dentées restaurant scolaire.	955,01
21/11/2017	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Dentées restaurant scolaire.	1 062,61
21/11/2017	POMPES FUNEBRES DE HAUTE SAINTONGE	Chrystanthèmes cimetièrre.	192,00
21/11/2017	SECURMED	Fournitures PPMS écoles élémentaire et maternelle.	663,12
21/11/2017	LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux	Frais distribution bulletin municipal n° 5.	486,47
21/11/2017	SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	427,00
21/11/2017	DEMATIS	Frais annonce marché assurance.	1 152,00
21/11/2017	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Cartes exposant et autocollant JC du 11 nov. + affiches réunion publique	524,40
21/11/2017	GAUTHIER Didier	Pain JC du 11 nov.	17,00
21/11/2017	PREVOST Olivier	Pain JC du 11 Nov.	17,00
21/11/2017	TESSIER Philippe	Pain JC du 11 nov.	17,10
28/11/2017	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école élémentaire.	6 080,00
28/11/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine de novembre.	523,27
28/11/2017	SAS CORBI GARAGE	Carburant véhicule police municipale.	64,49
28/11/2017	SIRF	Dentées restaurant scolaire.	784,01
28/11/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Carnets manifold 2 feuillets + cartouche imprimante	49,70
28/11/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimantes police municipale et marie	179,89
28/11/2017	GK PROFESSIONNAL	Vêtement travail et équipement nouveau policier municipal	872,89
28/11/2017	LE COLLECTIF	Atelier sur la communication bienveillante destiné aux personnels écoles cantines bibliothèque et multimédia	720,00

28/11/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion voirie parcelle B314 Chardes.	65,00
28/11/2017	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais publication marché assurance.	1 030,69
28/11/2017	BUISSON Antic - LE BISTROT GOURMAND	Repas gendarmes JC du 11 nov.	193,20
28/11/2017	SARL LE BRAS COMMUNICATIONS	Location talkies walkies JC du 11 nov.	1 316,16
28/11/2017	SASU ADHE PUB	Panneaux JC du 11 nov.	305,76
28/11/2017	SIGNALISATION 17	Location panneaux lumineux JC 11 Nov.	594,00
28/11/2017	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU, LAR	Acquisition terrain Consorts BOULE/FEDON JP Chardes	19 152,00
28/11/2017	ENTREPRISE LAFAURIE Christian	Ravalement façade Mairie de Chardes.	7 923,30
28/11/2017	AGENT COMPT DU BAPOLA	Frais publication marché public aménagement de la MSAP	864,00
30/11/2017	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire octobre.	76,56
30/11/2017	SARL PLANETE AIR - FRANCE TRAMPOLINE	Acquisition trampoline école maternelle.	219,90
30/11/2017	SASU ADHE PUB	Panneaux signalisation médiathèque, salles du centre culturel	1 496,35
30/11/2017	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Papèterie mairie.	23,53
30/11/2017	EURL DUMAS SEB-PAU	Fourniture terre végétale espaces verts.	1 044,00
30/11/2017	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques école maternelle.	45,66
30/11/2017	EURL FLORENT TARDY	Location serre sur 1 mois espaces verts.	300,00
30/11/2017	LAROCHE MOTOCULTURE	Réparation souffleur, aspirateur et brosse Debrou	304,48
30/11/2017	HD SERVICES	Contrat maintenance informatique octobre.	200,00
30/11/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cadeaux Noël communal du 20/12/2017.	219,89
30/11/2017	ROUX Fabrice	Pizzas JC 11 nov.	153,50
05/12/2017	SOLENTIS SA	Confection de 2 brises vue containers rue de la Grève et rue de la Gare	11 152,80
05/12/2017	CINE SERVICE	Fourniture et installation écran extérieur cinéma.	11 181,60
05/12/2017	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais d'annonce maché public aménagement MSAP	1 404,28
05/12/2017	TAPHANEL Céline	Travaux voirie chardes.	7 020,00
06/12/2017	SAS FORNEL FRERES	Dentées restaurant scolaire.	523,52
06/12/2017	TRANSNGOURMET OPERATIONS SAS	Dentées restaurant scolaire.	1 214,06
06/12/2017	BOISDEXTER	Fournitures pour réparation aire de jeux à vallet.	547,08
06/12/2017	CIBLE SARL	Crochets portique école maternelle.	68,40
06/12/2017	L'ECHOPE SARL	Sabot CAE GOICHON + serviettes restaurant scolaire	124,44
06/12/2017	VEDIE Collectivités	Acquisition potelet cendrier cour centre culturel.	246,00
06/12/2017	EURL CO-JUST - SOCIETE DU GROUPE MENNARD	Dépannage convecteur local associatif.	108,00
06/12/2017	TAPHANEL Céline	Curage fossés.	2 892,00
06/12/2017	ALLIANCE FORETS BOIS	Débroussaillage plantation de pins et eucalyptus	3 116,19
06/12/2017	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule transit connect.	62,00
06/12/2017	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule ford transit.	22,00
06/12/2017	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule chardes vallet.	1 074,74
06/12/2017	SARL ROY ET FILS	Ramontage chaudière école de Chardes.	111,53

06/12/2017	SAS FROID CUISINE 33	Intervention sur Four haut cuisine village de vacances	594,72
06/12/2017	CHAINTRIER SARL	Frais transport élèves école élémentaire à Montlieu	450,00
07/12/2017	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 408,85
07/12/2017	A2C SERVICES	Doubles clés Mairie, école élémentaire et serrure	375,06
07/12/2017	CACC	Poteau, panneau clôture skate parc.	918,26
07/12/2017	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Papier toilette + mousse lavante.	1 217,95
07/12/2017	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS	Aspirateur bibliothèque + filtres.	594,00
07/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien.	716,69
07/12/2017	CARDIAC SCIENCE FRANCE	Remplacement batteries sur défibrillateurs.	902,40
07/12/2017	SASU ADHE PUB	Panneaux signalisation WC Publics.	528,00
07/12/2017	EDITIONS FERYANE	Livres bibliothèque.	198,40
07/12/2017	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	621,08
07/12/2017	CARDIAC SCIENCE FRANCE	Contrôle fonctionnement des deux défibrillateurs.	360,00
07/12/2017	RABOTIN SAS	Location conteneur Nov château.	95,76
07/12/2017	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicule Ford courrier.	111,29
07/12/2017	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
11/12/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant nov véhicules.	777,45
11/12/2017	ANTARGAZ	Livraison gaz bâtiment ex RESE.	699,96
11/12/2017	BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	1 850,40
11/12/2017	PPG DISTRIBUTION	Mastic chardes.	31,36
11/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien chardes.	55,56
11/12/2017	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST	Petit matériel électrique ateliers.	99,08
11/12/2017	PAPETERIES PICHON	Fournitures scolaires école maternelle.	146,89
11/12/2017	SARL JARDIFLOR	Gerbes 11 nov montendre chardes vallet + plants fleurs	1 732,40
11/12/2017	SOLURIS	Renouvellement contrat Adobe Indesign communication	430,80
11/12/2017	BREAUD Sébastien	Pose serrure 2 verrous et redressage portail cimetièrè Chardes	264,00
11/12/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vins d'honneur.	5,89
11/12/2017	TOYS "R" US EUROL	Jouets Noël communal du 20 décembre 2017.	603,58
11/12/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées JC du 11 nov.	388,09
12/12/2017	GAUTHIER Didier	Pain restaurant scolaire du 5/09 au 7/12/17.	897,50
12/12/2017	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	2 285,21
12/12/2017	CEDEO	Fournitures entretien.	644,46
12/12/2017	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien restaurant scolaire.	381,60
12/12/2017	SUBLI TEAM	Remplacement survêtement Foot volés.	2 478,70
12/12/2017	SARL BOUE FRERES	Fournitures entretien véhicules et réparation tracteur	235,60
12/12/2017	HELICOB	Fournitures scolaires école élémentaire.	168,00
12/12/2017	SUEZ RV SUD OUEST	Collecte déchets JC du 11 nov.	873,40

Réfection des menuiseries extérieures de l'école maternelle de la Ville de Montendre :

Attributaire : RIDORET Menuiseries – 70 rue du Québec – 17041 La Rochelle Montant : 138 478,70 € HT

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
09/11/2017	Indivision CASANOVA - GAURIN	Me François DEGOS 1 Avenue du maréchal Foch 33502 LIBOURNE CEDEX	Commerce 17 Place des Halles	AA n° 124	87 CA	210 000,00 €	13/11/2017	SCI CORBI INVESTISSEMENT	X	13/11/2017
09/11/2017	Michel MOTARD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Local 34 oute de Jussas	AS n°48	20 A 87 CA	35 000,00 €	13/11/2017	M. Jimmy PINEL et Mme Héloïse LHERMITE	X	13/11/2017
13/11/2017	CTS PINAUD (EUCHER- MUSQ)	Me Sabine PANDELÉ	Commerce 23 rue des Brouillauds	AB n°118	4 A 95 CA	35 000,00 €	13/11/2017	SCI GBP Pierre et Toits	X	13/11/2017
13/11/2017	Annie PEROTIN	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Garage 7 rue des Boucheries	AA n°34	26 CA	10 000,00 €	13/11/2017	M. Jérôme PEYNAUD	X	13/11/2017
13/11/2017	Annie PEROTIN	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Commerce 3 Place des Halles	AA n°120	97 CA	110 000,00 €	13/11/2017	M. Jérôme PEYNAUD	X	13/11/2017
16/11/2017	SCI DU Grand Pré	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Habitation 31 rue du Grand Pré	AD n°154	4 A 32 CA	92 000,00 €	23/11/2017	M. Richard PATTYN et Mme Claire DELCROIX	X	23/11/2017
20/11/2017	Cts POTIN	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 9 rue de Saint Pierre	AD n°109	11 A 70 CA	92 600,00 €	23/11/2017	M. et Mme GIOVANNI Michel	X	23/11/2017

30/11/2017	Patricia BLANQUET	Me Lauernit PERILLAUD	Habitation Les Richards - Vallet	456 A n°1233	31 A 98 CA	576,00 €	30/11/2017	M. et Mme Sébastien Marcel Michel PARENTEAU	X	30/11/2017
11/11/2017	M. et Mme LEHMANN Damien	Me Laurent PERILLAUD 8 rue Raoul Hédiart. 16700 RUFFEC	Terrain à bâtir Les Richards- Vallet	456 A n°335, 336 et n°1255	66 A 29 CA	16 250,00 €	11/12/2017	M. et Mme Sébastien PARENTEAU	X	11/12/2017

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Stion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
21/09/2017	Michel BLONDEL	Me Florence FUSTER-MILLERE	Habitation 42 rue du Printemps	AB n°6 et 7	11 A 85 CA	90 000,00 €	02/10/2017	M. Jean PELAGE	X	04/10/2017
25/09/2017	Wendy CASTEJON- BERMAR et Soraya CASTEJON	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 38 rue du Moulin Bouisson	BB n°53	15 A 39 CA	140 000,00 €	02/10/2017	M. Mathieu BERNARDON et Mme Sophie CASTEJON	X	04/10/2017
25/09/2017	Claudie GAUVIN- GANDEMER	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 19 rue du Printemps	AB n°76 et 77	20 A 56 CA	115 000,00 €	02/10/2017	M. et Mme Nicolas Jean Bruno ROUILLARD	X	04/10/2017
26/09/2017	Romain et Mathilde FEUILLET	Me Jérôme DELYFER 13 rue Principale 33820 ETAULIERS	Habitation 13 rue de la Rivière	AA n°249	7 A 37 CA	185 000,00 €	02/10/2017	M. et Mme Alexandre TABARKY	X	04/10/2017
03/10/2017	SCI des GENETS	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 31 B rue des Brouillauds	AB n°114	2 A 53 CA	35 000,00 €	04/10/2017	M. Bernard TURPAUD	X	05/10/2017
03/10/2017	Christophe COUESNON	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation rue du Grand Pré	AD n°71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79,80, 81 et 82	8 A 86 CA	222 500,00 €	04/10/2017	M. François Olivier DEMEURISSE et Mme Caroline Odile DUREAU	X	05/10/2017

03/10/2017	Violette AUDAIRE	Me Anne CHENU chemin des Groies de chez Fouché 17504 JONZAC	Habitation 11 B rue de la Rogère	AN n°43	8 A 30 CA	77 000,00 €	04/10/2017	M. Mathieu CASTAGNE	X	05/10/2017
10/10/2017	Philippe LAGRENAUDIE	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Habitation 5 rue du Printemps	AB n°87	1 A 82 CA	22 000,00 €	16/10/2017	M. et Mme Laurent JANICOT	X	18/10/2017
23/10/2017	SCI Réidence BELLEVUE	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Immeuble 36 route route de Blaye	AA n°3	93 A 69 CA	870 000,00 €	30/10/2017	MEULAN IMMO	X	03/11/2017
30/10/2017	Florian GESTAS et Patricia PINSUTTI	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Habitation Le Pavillon	090 A n°741	39 A 75 CA	153 000,00 €	30/10/2017	M. et Mme ERIC BUFFET	X	02/11/2017